



**MAIRIE
DE
TREGUNC**

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize, le seize décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

Monsieur SACRÉ Jean-Claude

Etaient présents : MM. SACRÉ Jean-Claude – SCAER JANNEZ Régine - BELLEC Olivier – RIVIERE Marie-Pierre - TANGUY Michel - LE GAC Muriel – NAVINER Patrice – BOITTIN-BARDOT Elisabeth - DEROVOUT Dominique - DION Michel - ORVOEN Véronique – HEMON Franck - DROAL Nelly – NERRIEC Yvan – FLOCH ROUDAUT Rachel - NIVEZ Jean-Paul – JAFFREZIC Christiane - QUEMERE Marcel - JOLLIVET Patricia – ROBIN Yves – VOISIN Valérie – BENARD Yolande - GENTIN Hervé - LE GUILLOU Marthe – LE THOER André – LANCIEN Peggy - CANTIE René.

formant la majorité des membres en exercice.

**ACTUALISATION
DES DUREES
D'AMORTISSEMENT
DES BIENS
RENOUVELABLES
BUDGET PRINCIPAL**

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Stéphanie BORDENAVE à Jean-Paul NIVEZ
- Nathalie LE TEXIER à Régine SCAER JANNEZ

Date de convocation : 9 décembre 2013

Monsieur Olivier BELLEC est nommé secrétaire de séance.

Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire, indique que conformément à l'article L 2321-2-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes dont la population est supérieure à 3.500 habitants sont tenues d'amortir leurs immobilisations. Les durées d'amortissement sont fixées par l'assemblée délibérante, à l'exception des frais d'études et des subventions d'équipement versées.

Dans un premier temps il faut donc valider les durées pratiquées pour les biens acquis jusqu'au 31 décembre 2013 et dans un deuxième temps les actualiser pour les biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2014. Les biens acquis étant amortis en n+1.

Concernant le budget principal, la dernière délibération remonte au 20 décembre 1996 et a besoin d'être actualisée.

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat et
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rennes dans un délai de
deux mois.

TYPE DE BIENS (ACQUIS JUSQU'AU 31-12-2013)	DUREE D'AMORTISSEMENT POUR LES BIENS ACQUIS JUSQU'AU 31-12-2013	TYPE DE BIENS (ACQUIS A COMPTER DU 01-01-2014)	DUREE D'AMORTISSEMENT POUR LES BIENS ACQUIS A COMPTER DU 01-01-2014
Logiciels	2 ans	Logiciels	2 ans
Véhicules	5 ans	Véhicules légers	7 ans
Camions et véhicules industriels	8 ans	Camions et véhicules industriels	8 ans
Mobilier	15 ans	Mobilier	15 ans
		Mobilier urbain	10 ans
Matériel de bureau	5 ans	Equipement de bureau	10 ans
Matériel informatique	2 ans	Matériel informatique	5 ans
Matériels classiques	6 ans	Autres matériels	6 ans
		Matériel installé sur le littoral (ganivelles...)	6 ans
Coffre-fort	30 ans	Coffre-fort	30 ans
Installations et appareils de chauffage	10 ans	Installations diverses et appareils de chauffage	15 ans
Ascenseurs	20 ans	Appareil de levage-ascenseurs	25 ans
Equipements de garage et d'atelier	10 ans	Equipements de garage	10 ans
		Equipements d'atelier	15 ans
Equipements de cuisine	10 ans	Equipements de cuisine	10 ans
Création 2013		Equipements sportifs	10 ans
Installations de voirie	20 ans	Installations de voirie	20 ans
Plantations	20 ans	Plantations	20 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	15 ans	Autres agencements et aménagements de terrains	15 ans
		Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	20 ans
Bâtiments légers, abris	10 ans	Bâtiments légers, abris	10 ans
Biens d'une valeur inférieure à 763 €	1 an	Biens d'une valeur inférieure à 600 €	1 an
Constructions sur sol d'autrui	Durée du bail à construction	Constructions sur sol d'autrui	Durée du bail à construction

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces durées d'amortissements pour le budget principal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 17 décembre 2013
LE MAIRE
Jean-Claude SACRÉ




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20131220-DE13161211-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2013
Publication : 20/12/2013